



Demande de regularisation après mariage

Par **imar**, le **25/12/2010** à **15:49**

Bonjour, je suis un jeune tunisien de 25 ans, je suis un technicien supérieur en informatique communication avec un bac+3 obtenue en Tunisie. J'ai entré en France avec une visa SHENGEN de 21 jour obtenue de l'ambassade d'Italie en Tunisie. maintenant ca fai plus qu'un ans que je suis en situation irrégulière ici en France. Je suis marié avec une étudiante Américaine qui a titre de séjour étudiant d'un an. On habite dans un appartement de 25m², et on veut faire les démarches pour que je puisse avoir un titre de séjour pour rester en France légalement, et exercer une activité professionnel pour supporter moi même et ma femme. On sé pas d'ou il faut commencer, surtout qu'on espère bien faire les démarches ici, sans être obliger de retourner en Tunisie pour demander un visa puisque ma femme et étrangère aussi ici en France et je veut pas la laisser toute seule et aller faire les démarches en Tunisie puisqu'elle sera obliger de rester ici pour ses études. Notre question est comment faire maintenant, pour demander mes papiers, et qu'est ce que c'est les démarches a faire? et est il possible de faire les démarches d'ici sans aller en Tunisie? Merci pour votre soutien

Par **mimi493**, le **25/12/2010** à **17:30**

Votre meilleur chance serait de trouver d'abord un contrat de travail ou une promesse d'embauche dans un secteur tendu ou que votre employeur prouve qu'il n'a pas pu trouver quelqu'un en France, et tenter la régularisation par le travail. Sinon, il faut que votre femme fasse la procédure de regroupement familial et doit avoir un logement suffisant (25m² ça ira pour la zone A et la zone B mais pas pour la zone C) + des revenus réguliers d'au moins le smic. Une fois qu'elle aura l'autorisation de regroupement familial, vous devrez retourner en Tunisie pour obtenir le visa long séjour.

Par **imar**, le **26/12/2010** à **10:54**

Merci pour votre réponse
Mais en fait on est ensemble plus que 6 mois maintenant, en plus j'ai entré régulièrement au territoire français, et pour les ressources, ma femme a une patrimoine dans ca compte bancaire, et il ya quelqu'un de ma famille qui peut prendre nos charge, c a d signer qu'il veille sur nos besoin.
Alors comment ca passe dans ce cas??
Merci encore une autre fois

Par **mimi493**, le **26/12/2010** à **15:32**

[citation]Mais en fait on est ensemble plus que 6 mois maintenant, en plus j'ai entré régulièrement au territoire français[/citation]
ça, ce n'est important que pour un conjoint de Français.
Elle doit faire la procédure de regroupement familial